



En 2012, à l'initiative de la Région de Bruxelles-Capitale, un appel à projet est lancé en vue de valoriser et de favoriser la construction ou la rénovation de « **Bâtiments exemplaires** ».



Un bâtiment exemplaire doit répondre à quatre critères :

- La performance énergétique : le projet exemplaire doit être le plus économe en énergie de fonctionnement (chauffage, éclairage...).
- L'éco-construction : le projet exemplaire doit présenter l'empreinte environnementale la plus faible possible.
- La faisabilité technique et économique : le projet exemplaire doit être simple à construire et à reproduire (low tech).
- La qualité architecturale : le projet exemplaire doit présenter une grande qualité architecturale et urbanistique.

Un défi qui sera relevé dans une collaboration étroite promoteur-architecte et qui aboutira à la sélection comme lauréat de la réaffectation des Fonderies Saint Roch Couvin à Ixelles.

Le 19 février 2013, nous avons l'honneur de présenter le projet en l'exposant lors de la conférence de presse que donna **la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la rénovation urbaine Mme Evelyne Huytebroeck**.

